Plaidoyer pour une rÃ©forme des redevances des agences de lâ€™eau

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
September 2023

AprÃ¨s des annÃ©es sans vÃ©ritable projet politique en matiÃ¨re de maÃ®trise des consommations d'eau et de lutte contre les pollutions Ã©mergentes, une prise de conscience Ã©merge enfin face Ã une rarÃ©faction de la ressource due aux effets du changement climatique. NÃ©anmoins, les annonces et les moyens mobilisÃ©s, notamment Ã travers du Plan Eau, ne sont pas Ã la hauteur des enjeux et, surtout, ne corrigent pas le dÃ©sÃ©quilibre Ã la source entre les prÃ©leveurs d'eau et les Ã©metteurs de polluants qui pÃ¨sent davantage sur les territoires. Pour passer de la prise de conscience Ã la mise en œuvre concrÃ¨te de leviers structurants insufflant une rÃ©elle transition Ã©cologique de la gestion de l'eau, le rÃ©seau AMORCE (1 100 adhÃ©rents : communes, intercommunalitÃ©s, conseils dÃ©partementaux et rÃ©gionaux, entreprises, fÃ©dÃ©rations professionnelles et associations) dÃ©fend dans la loi de finances 2024 une rÃ©forme des redevances des agences de l'eau plus Ã©quitable entre les grands utilisateurs et plus incitative pour de rÃ©elles Ã©conomies d'eau et rÃ©duction des pollutions.

Le communiquÃ© rappelle qu'aujourd'hui, le systÃ¨me des redevances des agences de l'eau gÃ©nÃ¨re 2,2 milliards d'euros de recettes annuelles. Sa rÃ©partition s'avÃ¨re fortement dÃ©sÃ©quilibrÃ©e dans la mesure oÃ¹ la part des taxes et redevance pour l'usage domestique prÃ©levÃ©es dans le prix de l'eau potable reprÃ©sente prÃ¨s de 83 % des recettes de ces agences (6 % pour l'industrie, 6 % pour l'agriculture...) alors que les services publics d'eau et d'assainissement ne sont bÃ©nÃ©ficiaires que de seulement 31 % des dÃ©penses en retour et que les mÃ©nages consomment seulement 20 % de l'eau en France. Par ailleurs, ce dÃ©sÃ©quilibre (des redevances de prÃ©lÃ¨vement de 3 Ã 20 fois supÃ©rieures pour les redevance domestiques comparÃ©es Ã celles des autres secteurs) revient Ã tolÃ©rer un accÃ¨s quasiment gratuit Ã l'eau pour les autres prÃ©leveurs. Une absurditÃ© qui ne conduit pas l'ensemble des acteurs Ã modifier leurs comportements en faveur d'un rapport aux prÃ©lÃ¨vements plus responsable. Un autre point majeur, relÃ¨ve le communiquÃ©, est l'absence d'un signal prix pour lutter efficacement pour les pollutions Ã©mergentes. Alors que le rÃ©seau AMORCE recensait cet Ã©tÃ© prÃ¨s de 88 % de collectivitÃ©s ayant dÃ©tectÃ© dans leurs captages d'eau potable des mÃ©tabolites de pesticides, la taxe sur l'usage de pesticides ne reprÃ©sente que 4 % des recettes des redevances. Paradoxalement, les principaux Ã©metteurs de polluants ne sont pas les premiers Ã devoir contribuer financiÃ¨rement au traitement de ces pollutions...

Les collectivitÃ©s appellent Ã une rÃ©forme mettant fin Ã ces dÃ©rives et donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la transition Ã©cologique. Bien que l'Ã‰tat semble avoir saisi la nÃ©cessitÃ© d'augmenter les redevances des agences de l'eau, l projet qui se dessine - c'est-Ã -dire une mÃ©thode de financements supplÃ©mentaires qui ne corrigent pas les dÃ©sÃ©quilibres dÃ©noncÃ©s - ne permettra pas de mieux gÃ©rer la quantitÃ© de la ressource et prÃ©server sa qualitÃ© sur la base d'efforts rÃ©ellement partagÃ©s. C'est pourquoi AMORCE propose une rÃ©forme basÃ©e sur trois principes majeurs et indispensables

- Un rÃ©Ã©quilibrage des taxes sur les prÃ©lÃ¨vements pour l'ensemble des usagers, ce qui se traduit par une augmentation des redevances payÃ©es par les secteurs du nuclÃ©aire, de l'agriculture, de l'industrie et de l'alimentation des canaux. C'est la condition nÃ©cessaire pour Ã la fois rÃ©tablir un juste Ã©quilibre avec les collectivitÃ©s et les usagers, mais aussi pou inciter tous les acteurs Ã la rÃ©duction de leurs prÃ©lÃ¨vements conformÃ©ment Ã l'esprit du Plan Eau.

- Une multiplication par 5 des redevances de pollutions industrielles et agricoles pour couvrir les besoins de traitements et en parallÃ¨le inciter aux changements de comportements. Depuis plusieurs mois, AMORCE dÃ©nonce une prise en otages des collectivitÃ©s dÃ©munies de moyens d'actions pour lutter contre la menace des pesticides dans leurs captages. Ã€ dÃ©faut d'avoir interdit l'usage de ces substances dans les aires d'alimentation, l'Ã‰tat doit s'appuyer sur une taxation rÃ©ellement dissuasive qui ne soit pas juste un droit Ã polluer.

- La crÃ©ation d'une nouvelle redevance visant les pollutions Ã©mergentes (produits d'entretiens et mÃ©nagers ; produits gÃ©nÃ©rant des microplastiques : matÃ©riaux en PVC, textiles synthÃ©tiques ; plastiques alimentaires ou cosmÃ©tiques contenant des phtalates). Au vu des impacts gÃ©nÃ©rÃ©s par les pollutions Ã©mergentes sur le cycle de l'eau, la responsabilisation des metteurs sur le marchÃ© est indispensable, d'une part, pour inciter Ã la rÃ©duction de ces pollutions et, d'autre part, pour Ã©viter que les collectivitÃ©s - donc indirectement les usagers - soient les seules Ã supporter le coÃ»t des traitements du service public d'eau et d'assainissement.

Au-delÃ de corriger simplement les injustices dÃ©noncÃ©es, cette rÃ©forme ambitieuse permettra, selon l'association, de

dÃ©gager plus d'1 milliard d'euros par an de moyens supplÃ©mentaires pour les agences de l'eau et les collectivitÃ©s. Ce sont ces moyens qui manquent actuellement pour agir efficacement en rÃ©duisant les fuites dans les rÃ©seaux, en dÃ©veloppant les projets de rÃ©utilisation des eaux non conventionnelles, en accompagnant les mutations agricoles, ainsi qu'en rÃ©duisant et traitant les pollutions Ã©mergentes.

En complÃ©ment de ces propositions financiÃ¨res structurelles, AMORCE insiste sur la nÃ©cessitÃ© de soumettre Ã la reprÃ©sentation nationale une grande loi sur l'eau et la transition Ã©cologique pour assurer la pÃ©rennitÃ© du modÃ¨le Ã©conomique et social de la gestion de l'eau en France.

AMORCE